

PROCES-VERBAL DU CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DE L'UNIVERSITE

Réunion du 13 mars 2017

Membres présents :

Collège « professeurs » :

AIT BARKA Essaid, ALLEMAND Roselyne, ANDRY Marie-Christine, COUDERCHET Michel, GUILLON Emmanuel, JBARA Omar, CASTAGNE Eric, MILLET Pierre.

Collège « autres enseignants » :

BEAULANDE Véronique, DHONDT-CORDELIER Sandrine, FENNIRI Hassan, FLEURY-BARKA Odile, GOUJON Bertrand, JOUET Damien, ROMIER Béatrice, SAYEN Stéphanie, WAMPFLER Valérie et NOWACZKOWSKI Christophe.

Collège « BIATSS » :

BOURDY Emilien, DELAHAUT Laurence, GEERAERTS Jennifer, JARLOT Benoit et LUZI Alexandra.

Collège « étudiants » :

CHUMILLAS Nicolas, DECK Marjolaine, GRANDPIERRE Quentin, GUEYE Babacar, HUGUES-JOUSSAUME Corentin, LEGER Mélody, MANZANO Aymeric, MAUREL Lucie, MERLE Thomas, MIQUEL Alyson, RIMBERT Clément, TAILLIART Marie-Colombe, TEODORESCU Julian et TERRIEN Benjamin.

Collège « personnalités extérieures » : GABET Marie-Noelle

Membres représentés :

DENZEZ Clément a donné pouvoir à GEERAERTS Jennifer.

ORY Jean-François a donné pouvoir à WAMPFLER Valérie.

GUGELOT Frédéric a donné pouvoir à COUDERCHET Michel.

KOUNTA Mouneïssa et PROENCA LOPES Catarina ont donné pouvoir à HUGUES-JOUSSAUME Corentin.

POROT Bertrand et VASQUEZ Patricia ont donné pouvoir à ROMIER-CROUZET Béatrice.

TAGUERCIFI Slimane a donné pouvoir à TEODORESCU Julian.

MIFTAH EL KHAIR Zineb a donné pouvoir à MERLE Thomas.

LEON Alain et NGUYEN Philippe ont donné pouvoir à ANDRY Marie-Christine.

LACHI Mohammed a donné pouvoir à AIT BARKA Essaid.

DEVARENNE-CHARPENTIER Emmanuelle et GUESSOUM Zahia ont donné pouvoir à FLEURY Odile.

HOCHMANN Thomas a donné pouvoir à ALLEMAND Roselyne.

RENAULT Jean-Hugues a donné pouvoir à GUILLON Emmanuel.

BENNASROUNE Amar a donné pouvoir à SAYEN Stéphanie.

Membres excusés :

1°) Election du vice-président étudiant

Madame Carole CORPEL rappelle les conditions d'élection du vice-président étudiant conformément à l'article 22 dernier alinéa des statuts de l'URCA : « Le conseil académique élit le vice-président étudiant parmi les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire. Le vice-président étudiant participe à l'élaboration de la politique de vie étudiante de l'établissement ». L'appel à candidatures se fait en séance. Chaque personne se présente selon un temps déterminé par le Président.

Monsieur Bertrand Goujon demande s'il y a un temps d'échange après la présentation des VP étudiants.

Monsieur le Président annonce que l'élection du vice-président étudiant se fera avant l'approbation du PV du 27 octobre 2017.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature. Deux candidats se manifestent : Monsieur Quentin GRANDPIERRE et Monsieur Julian TEODORESCU. Le Président annonce qu'il y aura un tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage des candidats pour leur présentation. Il explique que les deux candidats auront un temps équivalent d'échange avec la salle. Suite au tirage au sort, Monsieur Julian TEODORESCU se présente.

Monsieur Julian TEODORESCU explique qu'il est président de la section régionale de l'UNEF et c'est en tant qu'élu CFVU qu'il s'adresse aux membres. Il indique que sa candidature se veut rassembleuse pour toute la communauté universitaire, pour tous les étudiants. Il souhaite la garantie du principe d'accompagnement des citoyens vers la connaissance et l'organisation de l'université vers un apprentissage. Il affirme qu'un candidat est là pour œuvrer pour toutes et tous. Il explique que son projet s'organise autour de trois axes : la formation, la recherche et la vie étudiante. Pour la formation, il faut être vigilant à la qualité des diplômes et des cours dispensés. Il est fondamental que l'université ait un enseignement qualitatif. Les conditions d'étude doivent être optimales. Selon lui, l'URCA doit dispenser une meilleure pédagogie grâce à l'équilibre budgétaire retrouvé. Tel est le cas également pour la formation et la mobilité à l'internationale.

Monsieur Julian TEODORESCU indique qu'il faut pousser les étudiants dans le cadre de la nouvelle association. Il est prêt à travailler à côté du président pour donner les moyens de réussir aux étudiants ainsi qu'à l'Université.

Il affirme que les étudiants doivent évoluer dans une vie étudiante bien construite et efficace. Il faut travailler, par conséquent, avec les différents services de l'université ainsi qu'en étroite collaboration avec le CROUS de Reims. Tous les projets étudiants doivent être encouragés ainsi que toutes les initiatives novatrices notamment l'ouverture de crèches pour que les parents puissent étudier. Les étudiants doivent pouvoir vivre sur un campus ouvert. Il faut un développement de l'adaptabilité des bâtiments que ce soit par leur rénovation ou leur mise aux normes handicap.

Il affirme que le vice-président doit avoir un rôle unitaire, il fera le maximum pour que l'URCA soit une communauté indivisible. Cela passe par un engagement de l'université quelle que soit leur origine, orientation sexuelle ou situation familiale. Il souhaite une université sans discrimination avec la mise en place d'une charte pour l'égalité. Il indique que beaucoup d'étudiants vivent un mal être certain à l'université. Il s'engage à faire tout son possible pour que les étudiants puissent travailler dans un climat universitaire protecteur et accompagnateur.

Monsieur Julian TEODORESCU indique qu'il reste attaché à la qualité de la recherche et qu'il est important de réfléchir à une meilleure prise en charge par l'URCA des stages de master. Il faut un investissement dans les matériels de recherche et un renouvellement des matériels pédagogiques. Il affirme qu'il candidate pour veiller au bon fonctionnement de l'université.

Monsieur le Président indique qu'il faut procéder aux questions réponses et que le débat est ouvert.

Monsieur Bertrand GOUJON indique qu'il a les mêmes questions pour les deux candidats. Sa première question est de connaître la position de Monsieur Julian TEODORESCU sur l'URCA établissement préparant les grands concours nationaux tel que le CAPES ou les agrégations internes et externes. La deuxième question concerne la position de Monsieur Julian TEODORESCU sur la mise en place d'une politique des langues à l'URCA. La troisième question est sur l'accroissement des projets culturels et citoyens soutenus par des financements FSDIE.

Monsieur Julian TEODORESCU explique que les concours permettent à l'université d'avoir une meilleure visibilité et pour les étudiants d'obtenir un diplôme national et formateur, mélioratif pour leur cursus. Concernant les langues, étant étudiant dans ce domaine, il indique qu'il est soucieux de l'apprentissage des langues. Il est important de développer le laboratoire des langues, cela devrait être démocratisé. Il est, pour lui, important qu'on prenne le réflexe de promouvoir la mobilité internationale, ce qui permet aux étudiants d'assimiler la langue.

Il est, selon lui, important de s'occuper de la vie culturelle étudiante, travailler avec l'intégralité des membres de la communauté universitaire et de promouvoir cette culture locale et régionale.

Monsieur MILLET demande à Monsieur TEODORESCU s'il a un rôle à jouer dans le sport et la santé des étudiants dans les différentes composantes, s'il faut attirer l'attention sur un suivi médical.

Monsieur Julian TEODORESCU indique qu'il est d'accord avec Monsieur MILLET. Il est important que la santé reprenne une place cruciale, beaucoup d'étudiant n'ont pas les moyens de se soigner ou la motivation de profiter des services médicaux de l'URCA. Beaucoup d'étudiant ont un certain mal être et font notamment de la dépression. Il insiste sur le fait que cela touche beaucoup d'étudiant.

Monsieur le Président demande à Monsieur Julian TEODORESCU de quelle manière il voit l'articulation de son travail avec la vie universitaire.

Monsieur Julian TEODORESCU lui répond que c'est un réel travail d'équipe. C'est un travail en commun qui pourra aider à la réalisation et à l'aboutissement des missions du vice-président. Il est avantageux de travailler ensemble et de se concerter.

Monsieur Nicolas CHUMILLAS lui demande qu'elle est sa position par rapport aux projets des associations.

Monsieur Julian TEODORESCU affirme que les associations jouent un rôle important et ne sont pas assez présentes à l'université. Il est important de rester vigilant quant au respect de la charte FSDIE. Il indique que si la charte est respectée, il n'y a aucun problème pour que les projets puissent être accompagnés. Cela permettra de faire fonctionner la vie étudiante de manière collaborative.

Monsieur le Président annonce que Monsieur Julian TEODORESCU a eu quinze minutes de temps de parole. Monsieur Quentin GRANDPIERRE bénéficiera du même temps de parole.

Monsieur Quentin GRANDPIERRE se présente et indique qu'il est étudiant en première année de droit. Il espère pouvoir devenir juriste dans le droit de la santé. Il explique qu'il fait partie de la liste « bouge ton campus » avec Intercampus, liste qui a reçu un soutien des étudiants à hauteur des deux tiers. Il explique qu'il a une expérience dans le domaine associatif de trois ans, en association de la filière de droit et dans les fédérations nationales, ce qui lui permet d'avoir une certaine expertise dans les dossiers académiques. Il est élu étudiant au sein de l'UFR Droit depuis un an. Il indique qu'il souhaite développer sur plusieurs axes une cohésion et un véritable travail des élus CFVU. Ils souhaitent que ces derniers soient acteurs de projet. Il souhaite mettre en place et développer les vice-directeurs étudiant et leur donner les moyens de faire rayonner leur UFR. Selon lui, le Vice-président étudiant contribue activement

au développement de la vie de campus, de la formation et de la vie étudiante. Il affirme que l'animation des campus passe par le fait que l'université est un lieu d'étude, de vie et d'épanouissement pour les étudiants. Il aimerait développer une clinique juridique où les étudiants d'école d'avocat pourraient aider des étudiants en cas de litige. Il pense également au développement des épiceries sociales et solidaires.

Il souhaiterait développer les tutorats et potentiellement les institutionnaliser si les UFR le permettent. Il aimerait pouvoir s'intéresser aux innovations pédagogiques, aux nouvelles méthodes qui font leur preuve à certains endroits. Selon lui, la vice-présidence n'est pas un titre honorifique offert au plus dogmatique mais bien un dévouement fait à la communauté universitaire pour rendre service et représenter des élus, des étudiants, des enseignants, des BIATSS et pouvoir porter des projets dans une certaine logique.

Il indique que si les conseillers lui accordent leur confiance, il portera sur les deux années à venir les dossiers qui arrivent et qui sont en chantiers. Il pense à la loi ORE qui va avoir un impact fort. Il veut être un vice-président pour la communauté universitaire, indépendant et ouvert à tous les groupes d'élus et syndicats.

Le Président demande si des membres ont des questions.

Monsieur Bertrand GOUJON lui pose la question de sa position sur l'URCA préparant à des concours d'envergure nationale. Il lui pose la même question sur la politique des langues à l'Université ainsi que sur les projets culturels et citoyens.

Monsieur Quentin GRANDPIERRE indique que chaque concours a sa spécificité. L'ECN fait partie d'un deuxième concours suite à un premier concours qui a déjà lieu en PACES. Reims progresse par rapport aux derniers résultats nationaux des concours ECN. Il y a eu des outils pédagogiques mis à disposition des étudiants. Les étudiants améliorent leurs résultats. Concernant le CAPES, Monsieur Quentin GRANDPIERRE indique qu'il a moins de connaissances sur le sujet. Il faut utiliser les ressources à disposition même si l'URCA est une université de périphérie. L'Université a les ressources de se hisser plus haut.

Concernant la politique des langues, le contexte national fait que le système éducatif des langues n'est pas adapté. Il faut remettre à niveau les étudiants qui arrivent sur les bancs de l'université. Il faut permettre un accès le plus aisé possible pour ERASMUS. C'est l'expérience qui permet d'apprendre et d'utiliser une langue.

Concernant la culture, des progrès ont été fait sur cette année. Il faut pousser les associations à faire davantage pour la culture. Le SUAC demande d'être mis en partenariat avec les événements de culture. Il faut réussir à motiver davantage les associations.

Monsieur MILLET pose la même question qu'à Monsieur TEODORESCU concernant la santé et le sport dans la vie étudiante.

Pour Monsieur Quentin GRANDPIERRE, le service de médecine préventive est insuffisant. Il faut le développer davantage et en faire un lieu curatif et de prévention. L'accès aux soins n'est pas aisé pour les usagers de l'Université. Il faut revoir ce système et le développer. Concernant le sport, le SUAPS manque de moyen pour pouvoir effectuer une politique sportive efficace des étudiants à haut niveau. De part la nouvelle réforme étudiante qui introduit la contribution étudiante, les étudiants vont être incités à venir au sein des infrastructures sportives universitaires.

Monsieur le Président remercie Quentin GRANDPIERRE pour cette intervention et lui pose la question des modalités de travail avec le Président et les membres du Conseil académique.

Pour Monsieur Quentin GRANDPIERRE, c'est un travail de co-construction, de collaboration et de confiance. Il faut porter les projets jusqu'au bout. Il ne voudrait pas porter les choses seules s'il est élu. Il faut que ce soit dans une logique et dans un climat cohérent entre les VP et le VPE.

Monsieur Emmanuel GUILLON souhaite revenir sur les langues étrangères. Il souhaite avoir son avis sur le fait que certaines unités soient enseignées intégralement en langue étrangère.

Monsieur Quentin GRANDPIERRE indique qu'il ne peut parler que d'expérience personnelle. Il pense que cela peut faire ses preuves mais préfère ne pas prendre de position trop scindée pour le moment.

Monsieur le Président indique qu'il est temps de passer au vote.

3°) Approbation du procès-verbal du Conseil Académique du 27 octobre 2017

Monsieur le Président propose aux conseillers de passer à l'approbation du PV du 27 octobre 2017.

Le Procès-verbal du 27 octobre 2017 est adopté avec 58 voix pour et 2 abstentions.

4°) Schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap

Monsieur Olivier DEBARGE indique qu'une erreur s'est glissée dans le document et que le document corrigé énonçant les bons titres est disponible.

L'Université de Reims s'est engagée à accompagner les étudiants et les personnels en situation de handicap notamment par le biais de la mission handicap afin de leur garantir un bien être supplémentaire.

Il explique que toutes les universités doivent adopter un schéma pluriannuel du handicap. La loi ESR du 22 juillet 2013 a trois finalités pour ce schéma : présenter un état des lieux du handicap au sein de l'université, permettre d'avoir des améliorations et agir dans le bon sens.

Ce schéma directeur est adopté pour une période de cinq ans et chaque année des réunions seront organisées pour déterminer si ces objectifs sont atteints. Le travail a commencé pour sa rédaction dès 2015 notamment par la mission handicap et son prédécesseur Olivier DUPERON. De nombreuses réunions ont été organisées avec les différents services et directions de l'université. Le but était de déterminer quels sont les différents éléments qui constituent le handicap au sein de l'université.

Monsieur Olivier DEBARGE présente des statistiques concernant les étudiants et les personnels de l'université. Les étudiants en situation de handicap accompagnés au sein de l'URCA sont en net progression de 15%. Aujourd'hui, 250 étudiants sont accompagnés. Concernant les personnels, il existe une obligation d'emploi issue de la loi de 1987. Cette obligation d'emploi s'élève à 6% dans les universités et les entreprises comprenant plus de 20 salariés. A l'URCA, un peu plus de 2,5% des personnels sont en situation de handicap. Une progression est également constatée. La direction des ressources humaines travaille en ce sens. Après les différentes réunions, un comité de pilotage a été constitué.

Sept axes ont été retenus pour ce schéma directeur :

- L'accompagnement des étudiants
- Les personnels
- L'enseignement et la recherche
- Accessibilité des services et des offres
- Accessibilité du cadre bâti
- Question de la communication et de la formation
- Politique des achats

Monsieur le Président interrompt la présentation de Monsieur Olivier DEBARGE pour annoncer les résultats du vote pour l'élection du Vice-président étudiant. Monsieur Quentin GRANDPIERRE est élu avec 34 voix contre 26 voix pour Monsieur Julian TEODORESCU.

Monsieur le Président indique que cette mission handicap nécessite des moyens d'encadrement. Il est important d'accompagner les jeunes qui se tournent vers le service civique. La trajectoire de l'URCA en matière de handicap va dans le bon sens mais il faudra plusieurs années pour combler tous les manques.

Monsieur Olivier DEBARGE indique que Madame Nathalie BERTAULT est très investie aux ressources humaines.

Monsieur le Président indique que les élus étudiants peuvent aider à faire mieux et à échanger. Il affirme être déterminé pour accueillir tous les publics à l'université.

Monsieur Olivier DEBARGE indique que Madame Amélie BAILLART est également très investie sur la question.

Concernant le premier axe, Monsieur Olivier DEBARGE souhaite la rédaction d'une charte pour connaître les démarches à suivre pour les examens. Ce guide présentera également les services et les différentes possibilités offertes aux étudiants handicapés. Il est parfois difficile de faire le lien entre les services et les composantes et d'assurer une bonne coordination. Monsieur Olivier DEBARGE indique avoir la volonté de rencontrer chaque représentant des composantes pour voir quelles sont les difficultés qui peuvent parfois se faire jour. Il souhaite mettre en place des référents handicap officiels.

Concernant le personnel, Monsieur Olivier DEBARGE insiste sur un point concernant la communication. En effet, certains courriers ne sont pas lus. Il existe une méconnaissance sur les services et accompagnements qui peuvent leur être apportés. Il faut sensibiliser plus et prendre en charge ces personnels. Cela passe par le service de médecine du travail. Il faut une meilleure coordination entre les directions des services.

Concernant l'enseignement, l'approche est hétérogène. Pour les études de santé, des progrès sont à réaliser en ce qui concerne la question du handicap et la manière de la présenter. Des initiatives ont été faites en ce sens, telle que la charte Romain Jacob. Elle va être validée prochainement. Elle vise à améliorer la formation des étudiants en médecine pour qu'ils puissent mieux accompagner les personnes en situation de handicap. D'autres types de formation abordent cette question du handicap notamment un master au sein de l'ESPE ainsi qu'au niveau AES. En matière de recherche, huit centres se consacrent à la question du handicap.

Monsieur Olivier DEBARGE indique qu'il souhaite organiser un colloque au premier semestre 2019 réunissant les chercheurs de ces différents centres pour qu'ils puissent présenter leurs travaux.

Concernant l'accessibilité des services et des offres, deux points principaux sont retenus : le numérique et l'amélioration du site internet de l'université ainsi que la charte Marianne adoptée par la BU de l'université qui permet d'adapter différents services aux personnes en situation de handicap.

Concernant l'accessibilité du cadre bâti, un travail est fait en lien avec la DPLDD. Un agenda d'accessibilité est programmé et rédigé chaque année en lien avec la préfecture. Il permet de dégager des fonds pour améliorer l'accessibilité du cadre bâti. Or, certaines composantes n'expriment pas leurs besoins. Elles sont invitées à prendre contact avec la DPLDD pour avoir

des informations précises sur le sujet. La DPLDD tient à jour un état des lieux précis de l'accessibilité des différents bâtiments.

En 2013, des objectifs à échéance 2017 avaient été fixés, la plupart d'entre eux ont été tenus voir dépassés.

Monsieur Olivier DEBARGE estime que la communication et la formation est un point essentiel. Un travail a été fourni sur de nouvelles affiches et de nouveaux prospectus pour améliorer cette sensibilisation. Concernant la formation, Nathalie BERTAULT et Vincent CONRAD réalisent des formations en direction des personnels et des différentes composantes au sujet des difficultés rencontrées au sein de leur travail, tel est le cas des maladies musculo-squelettique. L'université rencontre régulièrement des missions handicap du Grand Est. Il y a un projet à échéance 2020 pour pouvoir mettre en place des formations à la fois interne aux universités concernées et à destination des entreprises.

La politique des achats intègre la question du handicap par des clauses dans les marchés notamment des clauses d'insertion qui permettent de faire intervenir des travailleurs handicapés dans le cadre de la réalisation de ces marchés. Ainsi que des clauses sociales, qui concernent l'intervention d'entreprise adaptée et qui permettent de faire travailler sur la totalité du marché des travailleurs handicapés.

Monsieur Olivier DEBARGE indique que certaines universités avaient déjà adoptées ce schéma. Le but est d'avoir une évaluation annuelle pour voir les objectifs atteints et les points à améliorer. Il indique qu'il ne faut pas hésiter à le solliciter ou à formuler des interrogations.

Madame ALLEMAND indique que dans le document présenté il y a un graphique avec les types de handicap. Il y a une catégorie « troubles viscéraux », elle se demande à quoi cela correspond.

Monsieur Olivier DEBARGE indique que c'est une bonne question et regrette que Nathalie BERTAULT ne soit pas présente car elle est plus à même de répondre.

Madame ALLEMAND a également une question concernant l'accessibilité. Dans la présentation, il n'est pas mentionné le Centre universitaire de Troyes.

Monsieur Olivier DEBARGE indique qu'un tableau est établi annuellement et concerne toutes les composantes. Pour différentes raisons, il n'a pas pu être intégré dans les documents. La situation du centre universitaire de Troyes est une situation positive et satisfaisante. Il a dépassé les objectifs fixés.

Madame ALLEMAND indique qu'il y a également la question du temps liée à l'accessibilité. Il faut aller prendre l'ascenseur qui est au sous-sol. En termes d'accessibilité et de pédagogie, il

Il y a différents problèmes qui se présentent pour les personnes handicapées notamment des problèmes d'emploi du temps.

Monsieur Olivier DEBARGE indique que lorsqu'il a été nommé chargé de mission, il a été faire la visite à l'IUT et s'est mis dans la situation d'une personne en fauteuil roulant. Il faut respecter des normes pour les rampes d'accès, il en est de même pour les ascenseurs. Un tableau précis est tenu à jour.

Madame ALLEMAND demande comment rendre compatible cette question d'accessibilité avec les enjeux sécuritaires actuels. Sur le campus Croix-Rouge, la grande allée est actuellement barrée pour des raisons de sécurité, ce qui complique les choses pour les personnes handicapées.

Monsieur Olivier DEBARGE indique que l'université y est sensible, il y a une concertation et une coordination avec les services concernés. Ces solutions sont parfois efficaces, parfois non il faut tenir compte de la géographie des différents sites. Le site de Croix Rouge est très compliqué. La situation doit être améliorée.

Monsieur Essaid AIT BARKA indique que la situation des différents campus est connue de tous. Beaucoup de chose reste à faire. Aujourd'hui, le but est de présenter le schéma et non de statuer sur tout.

Monsieur Damien JOUET indique que la politique de santé à l'URCA doit être développée. Elle a été mise de côté pendant des années. C'est une première étape. Une réflexion est portée avec d'autres établissements. Science Po et NEOMA peuvent aider l'URCA pour certaines questions. Des groupes de travail pour les étudiants vont également être créés.

Monsieur Damien JOUET indique que le but est de valider le projet et de travailler à partir de cela.

Monsieur Bertrand GOUJON souhaite attirer l'attention sur le problème du temps. Les tiers temps posent des enjeux problématiques. Il tient à apporter ce point de vigilance que ce soit dans les examens terminaux ou pour les contrôles continus. Monsieur Bertrand GOUJON souhaite savoir ce que la mission handicap peut apporter aux composantes dans le cadre de cette prise en compte de la temporalité dans les modalités de contrôle de connaissances.

Monsieur Olivier DEBARGE indique que l'URCA bénéficie d'une enveloppe du ministère à cette attention après passage au SUMPS des étudiants concernés en fonction de ce que détermine le médecin.

Monsieur Bertrand GOUJON indique que c'est problématique pour les équipes enseignantes.

Monsieur Olivier DEBARGE indique que des personnes sont engagées pour intervenir sur des examens.

Monsieur Essaid AIT BARKA indique qu'il est normal que ce tiers temps soit assumé par l'enseignant.

Monsieur Damien JOUET indique que des statuts spécifiques des étudiants ont été votés en CFVU. Deux cas ont été identifiés : les étudiants en situation de handicap et les étudiants en situation de maladie. Monsieur Damien JOUET souhaiterait dans ce cadre redéfinir les notions de contrôle continu, de travail et de validation. Ce travail sera fait avec les étudiants et les enseignants.

Monsieur Olivier DEBARGE indique que l'URCA est sensibilisée à la question.

Le Conseil Académique de l'URCA approuve le schéma directeur pluriannuel du handicap à l'unanimité.

5°) Désignation des représentants étudiants à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Madame Carole CORPEL indique qu'il fait partie des missions des membres du conseil académique de siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Un appel à candidatures pour 6 sièges titulaires et 6 sièges suppléants à parité homme-femme a été lancé pour faciliter l'élection. L'ordre dans lequel les usagers sont appelés à siéger dépend du nombre de voix obtenues.

Il y a cinq hommes candidats et trois femmes candidates. Il faut un candidat homme supplémentaire et 3 candidates femmes. En l'absence de candidatures, il appartient aux élus de désigner les étudiants appelés à siéger au sein de la section disciplinaire.

Après appel à candidatures en séance et vote à bulletin secret,

Sont élus :

Collège « usagers » :

Titulaires :

- Marjolaine DECK, 17 voix
- Mouneïssa KOUNTA, 16 voix
- Catarina PROENCA LOPES, 13 voix
- Babacar GUEYE, 17 voix
- Corentin HUGUES-JOUSSAUME, 17 voix
- Nicolas CHUMILLAS, 13 voix

Suppléants :

- Marie-Colombe TAILLIART, 13 voix
- Mélody LEGER, 13 voix
- Alyson Miquel, 12 voix
- Julian TEODORESCU, 12 voix
- Aymeric MANZANO, 12 voix
- Thomas MERLE, 12 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.